



Décision de l'instance disciplinaire de l'AFTT du 03/01/2018 :

Monsieur Eric GAVERENNE (L394 BOMBAYE) écope d'une suspension de cinq ans de toutes compétitions.

La suspension prend cours le 04 janvier 2018 et se terminera le 03 janvier 2023.

en vertu de l'Art du sous –titre 6 – Notification de décision